

36
MINISTÈRE
de l'Éducation Nationale
et de la Jeunesse

PALAIS ROYAL, le 4 Décembre 1941.

BEAUX - ARTS.

Travaux d'Arts
Musées
Expositions.

LE CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS
à Monsieur le COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE ET AUX
SCIENTS.

Comme suite à votre lettre du 3 Novembre dernier, relative
à l'exonération du droit d'entrée dans les musées pour les enfants des Eco-
les, j'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis le 29 Juin 1942, la
gratuité est de droit tous les jours de la semaine pour les élèves des é-
tablissements d'enseignement public ou privé, sous la seule réserve qu'ils
soient accompagnés d'un professeur ou d'un Maître justifiant de sa qualité.

J'ajoute que la même faveur est accordée individuellement
l'après-midi du jeudi.

P.O.
Le Sous-Directeur
Chef du Bureau des Travaux d'Art
Musées d'Exposition

signé : Lillaibis

Transmis à Mesdames et à Messieurs les Chefs d'Établissement
Besançon, le 22 Décembre 1941
L'Inspecteur d'Académie,

